DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - RENNES MÉTROPOLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE 2 MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole n° 22.607 du 14/04/2022, une enquête publique unique est prescrite pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole et sur la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de deux monuments historiques à Chavagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 30 jours, du mercredi 25 mai 2022 9h00 au jeudi 23 juin 2022 17h00 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- en qualité de Présidente de la commission d'enquête : Madame Martine VIART (rédacteur territorial en retraite) ;
- en qualité de membres titulaires : Madame Nicole QUEILLÉ (responsable du pôle juridique en retraite) et Monsieur Sylvain ROBERT (ingénieur principal territorial).

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique (incluant le rapport d'incidences environnementales et les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et des collectivités ou groupements concernés) sont accessibles au public sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/3043 ou depuis le site internet de Rennes Métropole https://metropole.rennes.fr; en version papier dans 9 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants et sur poste informatique uniquement au siège de l'enquête publique :

Lieux	Horaires d'ouverture	Fermetures exceptionnelles	Permanences de la commission
(nom et adresse)	(sous réserve d'ajustements liés à la crise sanitaire)		d'enquête
Hôtel de Rennes Métropole	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00	Jeudi 26 mai 2022	Mercredi 25 mai de 9h00 à 12h00
(Siège de l'enquête publique)	(RDV conseillé, contacter le 02 99 86 62 62)	Lundi 6 juin 2022	Vendredi 10 juin de 14h00 à 17h00
Point Info, 4 avenue Henri Fréville			Jeudi 23 juin de 14h00 à 17h00
35000 RENNES			
Mairie d'Acigné	Le lundi, le mardi, le mercredi, le vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 8h30 à 12h30	Jeudi 26 mai 2022	Mardi 31 mai de 14h00 à 17h00
Place de la Mairie 35690 ACIGNE		Vendredi 27 mai 2022	Mardi 14 juin de 9h00 à 12h00
		Lundi 6 juin 2022	
Mairie de Betton	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Jeudi 26 mai 2022	Mardi 31 mai de 9h00 à 12h00
Place Charles de Gaulle 35830 BETTON		Lundi 6 juin 2022	Mardi 14 juin de 14h00 à 17h00
Mairie de Chartres-de-Bretagne	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 (Service urbanisme)	Jeudi 26 mai 2022	Jeudi 9 juin de 9h00 à 12h00
Esplanade Droits de l'Homme	Le samedi de 10h00 à 12h00 (Accueil de la mairie)	Lundi 6 juin 2022	Mercredi 15 juin de 14h00 à 17h00
35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE			
Mairie de Romillé	Le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi de 8h45 à 12h15	Jeudi 26 mai 2022	Lundi 30 mai de 9h00 à 12h00
2 Place de la Mairie 35850 ROMILLE	Le mercredi et le vendredi de 8h45* à 12h15 et 14h00 à 17h30	Vendredi 27 mai 2022	Mercredi 22 juin de 9h00 à 12h00
		Samedi 28 mai 2022	
		Lundi 6 juin 2022	
Mairie de Saint-Erblon	Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00	Jeudi 26 mai 2022	Jeudi 9 juin de 14h00 à 17h00
1 place des Droits de l'Homme 35230 SAINT-ERBLON	Le mardi et le mercredi de 9h00 à 12h00	Samedi 28 mai 2022	Mercredi 15 juin de 9h00 à 12h00
	Le jeudi de 14h30 à 18h30**	Lundi 6 juin 2022	
	Le samedi de 9h00 à 12h00	Vendredis 10 et 17 juin après-midi	
Mairie de Saint-Gilles	Le lundi de 13h30 à 18h00	Jeudi 26 mai 2022	Lundi 30 mai de 14h00 à 17h00
4 rue du Centre 35590 SAINT-GILLES	Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**	Vendredi 27 mai 2022	Mercredi 22 juin de 14h00 à 17h00
	Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Lundi 6 juin 2022	
Mairie de Vern-sur-Seiche	Le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de	Jeudi 26 mai 2022	Vendredi 10 juin de 9h00 à 12h00
37 Rue de Châteaubriant 35770 VERN- SUR-SEICHE	14h00 à 17h30	Vendredi 27 mai 2022	Jeudi 23 juin de 9h00 à 12h00
	Le jeudi de 9h00 à 12h00	Samedi 28 mai 2022	
	Le samedi de 10h00 à 12h00	Samedi 4 juin 2022	
		Lundi 6 juin 2022	
Mairie de Vezin-le-Coquet 8 rue de Rennes 35746 VEZIN LE COQUET	Le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de	Jeudi 26 mai 2022	Mercredi 25 mai de 14h00 à 17h00
	13h30 à 17h30	Lundi 6 juin 2022	Samedi 11 juin de 9h00 à 12h00
	Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**		
	Le samedi de 9h00 à 12h00		

*Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mercredi 25 mai 2022), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt.

**Le jour de la fermeture de l'enquête publique (jeudi 23 juin 2022), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique de la modification n°1 du PLUi et des PDA, Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex ;
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/3043 ou par courriel à l'adresse suivante : equipar courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-3043@registre-dematerialise.fr;
- Par écrit dans les registres papier des 9 lieux d'enquête, tels que mentionnés ci-dessus ;
- Par écrit et par oral, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences, telles que mentionnées ci-dessus.

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais et celles transmises par voie électronique le seront sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par la commission d'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès du Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex (tél : 02.99.86.62.00 : courriel : plui@rennesmetropole.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, dans chacune des mairies lieux d'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/3043.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification du PLUi par délibération du conseil de Rennes Métropole et l'approbation de 2 PDA sur les communes de Chavagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche par arrêté préfectoral ou leur refus.